

Interview de Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI par Anne-Lucie Wack au congrès CGE 2018 : « Grandes écoles et transformations sociétales »

Anne-Lucie Wack à Frédérique Vidal : « la signature d'un diplôme est identitaire, c'est la colonne vertébrale des écoles »

[Voir l'interview de Frédérique Vidal en vidéo](#)

Frédérique Vidal

C'est un très grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui, d'autant plus que ce n'est pas ce qui était prévu à mon agenda initial. Plutôt qu'un long discours, j'ai accepté le principe d'une brève introduction et d'une séquence de questions-réponses

Parmi les grands sujets que je vais aborder dans l'année qui vient, il y a notamment l'amélioration de la visibilité de l'offre de l'enseignement supérieur. Après la mise en place de la plate-forme Parcoursup cette année, une des choses qui m'a le plus frappée c'est qu'elle puisse contenir plus de 13 000 formations. Cela ne me paraît pas forcément très raisonnable de proposer aux jeunes un choix aussi peu lisible. Il y a, à mon sens, un gros travail à faire de façon à simplifier l'entrée dans les offres de formation.



Anne-Lucie Wack

Je vais vous poser quelques questions qui intéressent particulièrement les Grandes écoles. Concernant le sujet de l'ordonnance sur les regroupements, vous savez que les Grandes écoles ont vraiment cette volonté d'être des acteurs positifs et actifs dans les dynamiques de site. Nous sommes très heureux de voir cette boîte à outils polyvalente en cours de montage pour faciliter les regroupements et notamment l'articulation des Grandes écoles et des universités dans les sites. Toutefois, les Grandes écoles sont inquiètes sur la rédaction actuelle de certains articles qui définissent un régime de droit commun selon lequel, en rentrant dans un établissement expérimental, les Grandes écoles perdront les attributs qui font leur performance et leur agilité, notamment l'accréditation permettant de délivrer des diplômes et l'affectation directe des crédits par leur tutelle. Nous sommes doublement inquiets car nous nous pensons qu'il serait contre-productif d'affaiblir les écoles au moment où elles vont rentrer dans ces regroupements, et parce

que cela positionne le débat entre Grandes écoles et universités de façon biaisée, en les mettant en position de devoir « réclamer » pour que dans les statuts soit inscrit le fait qu'elles puissent conserver ce qui fait leur agilité et leur performance.

Frédérique Vidal

C'est tout l'objet des discussions et des échanges qui ont lieu en ce moment. Ma volonté est de mettre à disposition des établissements la boîte à outils idéale pour que tout le monde s'y retrouve tout en respectant au maximum les demandes et des autres. Nous sommes en train de travailler sur cet article. La version qui sera présentée au CNESER ne parlera pas de droit commun et de dérogations possibles dans les statuts mais on indiquera simplement que les statuts prévoient l'organisation entre les différents établissements qui s'associent pour former ces nouveaux établissements. Tout l'objet des échanges qui ont pu avoir lieu lors de ces dernières semaines avec mon cabinet est de faire une ordonnance qui soit la moins verbeuse possible et que l'on puisse faire en sorte que tout le monde se sente à l'aise car le principal est le projet commun et l'ambition commune. Ceux-ci devront être totalement harmonisés.

Certains établissements utiliseront cette ordonnance pour répondre notamment aux attentes du jury Idex qui a signalé, pour certains d'entre eux, que la juxtaposition d'entités ne leur paraissait pas suffisamment intégratrice pour justifier que ces regroupements puissent s'appeler vraiment établissement. Il y a aussi la question de nos amis qui font le classement de Shanghai qui estiment que la juxtaposition d'établissements ne peut pas être identifiée comme un établissement ; ce qui n'est pas du tout le cas pour d'autres classements internationaux. Il faut que chacun puisse trouver de quoi porter son projet et qu'ensuite ces établissements soient reconnus en tant que tel. J'espère que la nouvelle formulation vous conviendra mieux en sachant que c'est une immense liberté et responsabilité.



Anne-Lucie Wack

Nous sommes très heureux de l'entendre car c'est une demande que nous avons portée¹. En tant que CGE, nous avons eu la possibilité de discuter ce texte avec le Mesri, mais ces points étaient restés sans réponse à ce jour. Les modifications que vous annoncez aujourd'hui nous semblent de nature à repositionner le débat de façon beaucoup plus positive pour les écoles.

¹ NDLR : Depuis cette interview de la ministre par la présidente de la CGE, une nouvelle version de l'ordonnance a été publiée, avec une modification des articles qui répond aux demandes de la CGE

Il y a aussi la question corollaire de la signature des diplômes des écoles. N'y a t'il pas un malentendu ? Les écoles s'entendent dire « mais qu'est ce que cela vous coûte d'accepter la signature de vos diplômes par l'université cible ou l'établissement expérimental ? ». Mais justement c'est un vrai sujet et nous voudrions mettre la discussion sur la table, car la signature d'un diplôme est identitaire, c'est la colonne vertébrale des écoles. La signature d'un autre établissement sur nos diplômes n'est pas un simple logo, la signature signifie un contrôle du processus de diplomation, donc des moyens et de la gouvernance, et pose la question de l'autonomie pédagogique. C'est un sujet majeur pour nous.

Frédérique Vidal

C'est quelque chose qui se pratique tellement naturellement dans les écoles d'ingénieurs. Lorsque celles-ci sont composantes des établissements – ce qui arrive relativement souvent –, il y a double signature. Cela n'empêche pas que le projet pédagogique de l'école, sa gouvernance, la façon dont sont organisées les formations, etc., aient un processus d'accréditation particulier.

Il est important – si on replace l'étudiant au cœur du système – qu'il puisse se revendiquer d'une école et avoir un diplôme de celle-ci. Il doit aussi pouvoir se revendiquer d'avoir un diplôme d'un établissement qui peut aussi lui ouvrir d'autres portes et lui permettre d'accéder plus facilement à d'autres établissements. La double signature d'un diplôme est quelque chose de classique. Elle ne pose pas de problème sur les écoles d'ingénieurs.

Anne-Lucie Wack

Mais la situation est différente selon que l'on est école interne ou école externe. Pour nous cela reste un vrai sujet. La CGE, la Cdefi et la CTI se sont rencontrées sur ce point. Ce n'est pas immédiat et il faut qu'on en discute. Nous voulons mettre la question sur la table et savoir tout ce que cela emporte en termes de gouvernance et d'autonomie pédagogique, et voir ce que nous voulons construire ensemble².

Frédérique Vidal

Il ne s'agit pas de juxtaposer un certain nombre de choses mais de bien considérer que c'est aussi une forme d'engagement des écoles dans la construction de l'établissement puisque le rayonnement de celles-ci sur les autres membres du futur établissement et réciproquement, est quelque chose qui me paraît important.

Anne-Lucie Wack

Pour continuer sur la question des diplômes, il y a pour nous une question brûlante, car nous sommes poussés par la demande, c'est celle du grade de licence pour le bachelor. Nous vous avons écrit récemment à ce sujet. C'est un véritable enjeu pour l'attractivité internationale de

² NDLR : sur les 140 écoles d'ingénieurs de la CGE, seules 100 sont publiques et parmi elles, seules 22 sont des écoles internes aux universités (leurs diplômes étant co-signés par l'université).

l'enseignement supérieur français, et pour offrir aux familles, aux étudiants et aux entreprises une meilleure lisibilité, et un gage de qualité.

Frédérique Vidal



J'ai pris connaissance de votre courrier. Je pense que vous rejoignez une de mes préoccupations qui est la lisibilité de l'offre de formations. Il me semble que c'est une responsabilité collective que de faire en sorte que les familles et les étudiants soient capables de distinguer les écoles, les formations et les diplômes synonymes de qualité d'autres formations et diplômes qui parfois le sont beaucoup moins. C'est la difficulté de prendre une décision générale sur le bachelor. Vous savez comme moi qu'il suffit de faire agréer une pièce capable de recevoir du public, de mettre une plaque sur la porte et dire que l'on délivre un bachelor de l'institut de je ne sais quoi qui a été créé ex nihilo. C'est un vrai sujet de l'enseignement supérieur. Nous avons les EESPIG qui ont un label particulier. Certaines écoles ne sont pas EESPIG et il est important de travailler cela.

J'entends bien la reconnaissance qu'a le diplôme de bachelor au niveau international néanmoins au niveau européen, on est sur le LMD, le 3-5-8. Il faut faire attention qu'on ne se remette pas à développer en France une offre de formations qui ne soit pas sur les standards 3-5-8 que l'on développe en Europe.

La question de l'offre de formations et des diplômes doit être vue dans sa globalité. Vous pouvez vous renseigner au moins auprès d'une personne présente dans cette salle sur la possibilité d'avoir des diplômes qui s'articulent entre des diplômes nationaux et des diplômes d'école. C'est la même chose que ce soit sur le cycle L bachelor que sur le cycle master ou doctorat. Cela fait partie des signes forts des établissements qui se mettent ensemble pour porter un projet que d'être capable de co-construire. C'est évidemment un sujet qu'il faudra que l'on ouvre. Pour moi, une formation d'enseignement supérieur c'est un critère de qualité, c'est l'articulation à la recherche. Ce qui qualifie dans le monde entier les études supérieures, c'est le fait d'avoir cette articulation formation/recherche. Il faut que nous définissions un certain nombre de choses et que nous avançons sur ces questions mais je suis totalement ouverte.

Anne-Lucie Wack

Cela pose la question plus générale de la reconnaissance des formations délivrées par les Grandes écoles indépendamment de leur statut, qu'il soit public ou privé. Il faut que le développement des formations puisse s'appuyer sur un système cohérent d'accréditation et que ces formations soient validées en termes de grade ou de diplôme, que tout cela soit lisible et compréhensible.

Je voudrais maintenant aborder le sujet de parcoursup, vous savez que la CGE s'est fortement impliquée dans les réflexions sur Parcoursup et la réforme du bac, car cela impacte les profils qui

ensuite arrivent dans l'enseignement supérieur, et je passe la parole à Laurent Champaney, président de la commission Amont de la CGE, pour une question plus précise sur Parcoursup.

Laurent Champaney, directeur général d'Arts et Métiers ParisTech

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour la qualité des échanges que nous pouvons avoir avec vos services sur les évolutions de Parcoursup pour 2019. Nous avons des interrogations sur l'impact de Parcoursup sur l'attractivité à l'international de nos formations. Ce système peut rebuter des étudiants étrangers. De même, est-ce que la raideur du système pourrait inciter des étudiants français à partir à l'étranger ?

Frédérique Vidal

Nous n'observons pas un départ des étudiants français à l'étranger. En termes d'affectation au niveau de la plate-forme, nous avons observé une augmentation qui est corrélée à celle du nombre de bacheliers. Globalement, je ne pense pas que cela ait eu un impact quelconque. Il y a toujours des jeunes qui ont envie de partir à l'étranger ; c'est très bien. Vos écoles contribuent d'ailleurs à faire les premières marches pour avoir une expérience à l'internationale.

La plate-forme est ouverte. N'importe quel étudiant international peut l'utiliser pour candidater. C'est pour cette raison que nous avons un peu plus de 800 000 candidats alors que nous avons 630 000 bacheliers. La différence, ce sont 100 000 jeunes environ qui sont en réorientation. Nous essayons de lutter contre cela puisque la réorientation dans le même établissement n'a pas vocation à passer par la plate-forme. Le reste, ce sont des étudiants internationaux. Cette année, le chiffre a été relativement important sur le transfrontalier.



Questions et réponses

Thierry de Mazancourt, directeur général d'IMT Mines Alès

Le coût de la scolarité en Grande école est souvent critiqué. Il aurait été question, dans une loi de finances, de fixer des objectifs de réduction générale notamment pour les écoles ayant une part importante de budget public.

Frédérique Vidal

Il me semble que ce n'est pas complètement ce que j'ai fait cette année.

Thierry de Mazancourt, directeur général d'IMT Mines Alès

J'espère me tromper et j'apprécie votre retour. J'ai été extrêmement choqué en découvrant cela. Nous avons tous ici le souci du bon usage des deniers publics qui nous sont confiés mais, une scolarité de qualité requiert des moyens. La concurrence de formations se fait avec des écoles à l'étranger qui ont des moyens bien supérieurs aux nôtres. Je voulais vous faire part de cette préoccupation. Je voulais savoir si ça allait rester dans une loi de finances ou si on pouvait l'en faire sortir ?

Frédérique Vidal

Je ne pense pas que ce soit inscrit dans la loi de finances.

Thierry de Mazancourt, directeur général d'IMT Mines Alès

Pas dans celle de cette année. Je pense que c'est dans une loi organique.

Frédérique Vidal

Je suis quasiment sûre que non. Ces droits d'inscription doivent être discutés et s'accompagner d'une mise en place d'une politique sociale visible. Il ne faudrait pas que les droits d'inscription empêchent un certain nombre de jeunes d'accéder à des écoles. Nous sommes très attentifs à cela. C'est la raison pour laquelle nous avons sollicité la BPI pour la mise en place de prêts à taux zéro. Nous regardons également comment accompagner au mieux toutes les initiatives qui vont vers plus de mixité sociale dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur. C'était l'objectif du quota de boursiers qui était prévu dans la loi Orientation et réussite des étudiants.

Comme peu de gens à l'international comprennent le système français qui veut que l'Etat subventionne énormément l'enseignement supérieur, quand on affiche les tarifs, il faut vite expliquer à nos collègues que c'est en réalité beaucoup plus cher que cela. Malheureusement, certains de nos concitoyens estiment que plus c'est cher, meilleur est la formation. Je crois qu'il faut être capable d'afficher le coût réel d'une formation et son taux de subvention par l'Etat. Tout cela fait partie de la lisibilité dont nous avons besoin et qu'il faut grandement améliorer.

Frank Bournois, directeur de l'ESCP Europe

Je suis un jeune Européen. J'aime la France et je suis très marqué par le discours du président de la République qui promeut la mobilité européenne. J'aimerais venir étudier dans une business school française faisant partie des 25 plus grandes reconnues à l'international mais la France ne va pas me donner ce grade de licence comme je pourrais l'avoir dans une université française. Pourquoi ?

Frédérique Vidal

À cause de ce que je vous expliquais tout à l'heure : aujourd'hui, tout le monde peut dire je propose un bachelor. À partir du moment où on dit que le bachelor vaut grade de licence, il y aura des formations qui, à mon sens, ne valent pas grade de licence qui pourront prétendre l'avoir. C'est un travail que nous devons faire et qui me semble de la responsabilité collective, c'est de définir ce qu'est un bachelor donnant un grade de licence. Ce sera vite fait pour vos écoles mais ce le sera moins pour d'autres. C'est aujourd'hui, ce qui m'empêche de dire qu'un bachelor donne droit à un grade de licence parce qu'en France, on ne contrôle pas ce qu'est un bachelor.

Anne-Lucie Wack

Je précise que la demande de la CGE porte justement sur la mise en place d'un système cohérent d'accréditation pour ces formations de type bachelor.

Frédérique Vidal

Comme vous l'avez fait remarquer le courrier de la CGE date du 2 octobre. Je suis certes agile mais...

Anne-Lucie Wack

Effectivement le courrier que nous vous avons adressé est récent, mais l'idée est bien d'avoir un système d'accréditation permettant de faire le tri et d'éviter cette prolifération de formations qui s'intitulent bachelor mais qui ne donnent pas forcément de gage de qualité.

Un autre sujet préoccupe également les Grandes écoles : l'apprentissage comme nouveau modèle pédagogique, nouveau modèle de lien à l'entreprise, et levier pour l'ouverture sociale. Nous voulons passer de 15 % de nos diplômés par la voie de l'apprentissage à 25 % en moyenne. Mais si dans le cadre de la réforme en cours nous n'arrivons pas à mettre le bon modèle économique à l'appui de cette évolution, un certain nombre de Grandes écoles devront se désengager de l'apprentissage, pour des raisons de financement.



Frédérique Vidal

Je défends l'apprentissage comme nouveau modèle pédagogique. Dans les réflexions qui ont été menées avec Jean-Michel Blanquer et Muriel Penicaud, j'ai proposé de prendre l'attractivité de

l'apprentissage dans le supérieur pour regarder comment le redéfinir sur les niveaux pré-bac. La partie hors quota a été estimée. Sur la partie quota, l'objectif a été de faire en sorte qu'il y ait beaucoup moins d'intermédiaires.

L'apprentissage est un système particulier puisque nous avons des financements qui couvrent largement ce qui est dépensé pour les apprentis. Les Régions devaient autoriser l'ouverture de formations en apprentissage ce qui fait que des branches n'arrivaient à trouver un partenaire pour en ouvrir. L'idée est de faire en sorte que ce soit plus souple et facile. Vous avez tous des relations privilégiées avec les entreprises. Il n'y a pas de raisons que celles-ci ne vous fassent plus confiance pour la formation théorique de leurs apprentis. La philosophie de départ a été de se demander comment faire pour que le lien soit plus direct et qu'il y ait moins de déperdition du financement de l'apprentissage. L'idée est que toutes les écoles puissent être collecteurs directs. Il y a un sujet particulier sur les écoles consulaires puisque la taxe transitait par les Chambres de commerce et d'industrie. Nous sommes attentifs à cela et c'est pour cela que nous avons toute l'année 2019 pour construire la tuyauterie en évitant de mettre en péril le modèle économique des écoles consulaires.

Anne-Lucie Wack

Comme nous ne sommes pas dans la gouvernance de France Compétences, nous sommes demandeurs d'être associés aux réflexions sur le calcul des coûts-contrat par apprentissage, en prenant en compte la diversité des cursus et le cas des formations transverses.

Frédérique Vidal

Il me paraît important que le calcul soit fait par branches. Cela a du sens sur des formations en apprentissage pré-bac mais cela en a moins pour le supérieur. L'idée serait plutôt qu'il y ait un coût du contrat dans le supérieur pour des formations au-delà de bac + 3. Toutes ces choses sont en cours de discussion et j'y suis attentive.

Anne-Lucie Wack

C'est vraiment un énorme enjeu. Le développement de l'apprentissage est un changement systémique dans les Grandes écoles et nous redoutons que le développement de l'apprentissage ne soit freiné dans le supérieur si ce qui est envisagé en termes de financement s'avère insuffisant.

Frédérique Vidal

Au regard de l'appétence des entreprises pour les formations en apprentissage dans le supérieur – qui ont augmenté de plus de 40 % ces dernières années –, je ne vois pas pourquoi tout à coup elles considéreraient que les formations du supérieur sur contrat pro ou en alternance ne leur conviendraient plus. On a plutôt tout à reconstruire sur le pré-bac. Dans le supérieur, on est plutôt dans une dynamique positive.

Quand je discute avec des chefs d'entreprise sur la question des apprentis, leur premier sujet c'est que les élèves qui arrivent en première année en lycée professionnel sont jeunes et manquent de maturité. Très souvent, la première année ne se fait plus en apprentissage. Ce qui est important pour

les 3 ministères impliqués, c'est d'arrêter de dire que l'on part sur des filières en apprentissage avant le bac parce qu'on n'est pas bon à l'école. Tant qu'on ne sortira pas de ça, tant que nous n'aurons pas des jeunes qui voudront se diriger vers des grands champs de formation via l'apprentissage car la pédagogie leur convient, la question de l'apprentissage n'aura pas été correctement posée d'où l'idée de travailler sur des campus dans des grands champs de métiers dans lesquels on peut se former sur des diplômes pré-bac, bac et post-bac jusqu'à bac + 5. À mon sens, c'est ce qu'il faudra construire pour que les jeunes choisissent un champ de métiers que l'on aborde quel que soit le niveau d'étude par l'apprentissage. C'est ce qui remettra en valeur l'apprentissage. C'est tout l'objet de la réforme du bac. Il faut que nous ayons des systèmes qui reconnaissent les qualités de chacun. Il n'y a pas que la capacité à analyser des concepts qui doit être valorisée et valorisable.

Anne-Lucie Wack

On retrouve bien les sujets abordés ce matin sur la questions de compétences et les enjeux de l'apprentissage par le faire.

Frédérique Vidal

Pour moi, c'est vraiment l'enseignement supérieur du XXIe siècle. Si on ne réussit pas ça, nous serons à la traîne.

Anne-Lucie Wack

Nous sommes en plein dans ce sujet puisque notre congrès annuel porte sur les transformations sociétales. Pour nous aussi, l'apprentissage est très important dans le modèle de l'enseignement supérieur du XXIe siècle. Nous sommes heureux d'entendre la priorité lui est accordée mais nous resterons vigilants sur la question des coûts-contrats et du financement. Un grand merci Madame la Ministre au nom de toutes les écoles de la CGE.

